

Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 18 mars 2016

9^{ème} **Commission**
N° CG-2016-2-9-1

Service instructeur
DECS - Service des actions sportives

Service consulté

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT

Résumé : Ce budget exprime le maintien de notre effort en faveur du sport pour tous et des associations sportives, facteur de lien social et de dynamisme dans nos territoires.

Il s'élève pour la section d'investissement à 70 000 € en autorisations de programme et 1 340 206 € en crédits de paiement à destination des communes (fin du dispositif Guide des Aides) et des associations.

D'autres projets sportifs structurants ainsi que les projets sportifs d'intérêt local sont intégrés dans les CTV 2014-2019 pour un montant prévisionnel d'autorisations de programme de 17 017 558 €.

Le budget s'élève pour la section de fonctionnement à 1 876 500 € en crédits de paiement pour soutenir le développement des disciplines sportives et des clubs, l'organisation de manifestations et événements sportifs, ainsi que le sport scolaire.

Au total, il vous est proposé d'allouer un montant total de 70 000 € en autorisations de programme et de 3 216 706 € en crédits de paiement en faveur du sport.

Le Budget Primitif 2016 en faveur du sport prend en compte à la fois les besoins de financement liés à des opérations d'investissement hors Contrat de Territoire de Vie (CTV) et ceux liés au soutien de la politique sportive sur le territoire.

Il s'élève à 70 000 € d'AP nouvelles, 1 876 500 € de crédits de fonctionnement et 1 340 206 € de crédits d'investissement. Au titre des CTV, 17 017 558 € en Autorisations de programme sont par ailleurs proposés pour la période 2014-2019.

Avec plus de 100 000 licenciés et 1 200 associations, la dynamique sportive haut-rhinoise est remarquable et se distingue par un maillage territorial dense.

Le sport, facteur de bien être et de santé, de lien social et d'éducation, participe également au dynamisme et à l'attractivité du territoire, par l'intermédiaire des clubs et des organisateurs de manifestations sportives.

Le Département maintient en 2016 son effort budgétaire en faveur du sport afin de soutenir le développement de la pratique sportive sur tout le territoire, en accompagnant les associations sportives locales affiliées à des fédérations ainsi que le mouvement sportif par la prise en compte des besoins de la population.

Le budget primitif des actions sportives pour 2016 se décline selon les deux axes suivants :

- l'aide à **l'investissement** des collectivités et des associations,
- le soutien au **fonctionnement** et aux actions du mouvement sportif.

La répartition par rubrique des moyens d'intervention en faveur du sport au titre du Budget Primitif 2016 est synthétisée dans le tableau en annexe du rapport.

I. L'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES ET DES ASSOCIATIONS : UNE ENVELOPPE GLOBALE DE CREDITS DE PAIEMENT DE 1 340 206 €

Le présent budget intègre les crédits nécessaires pour solder les opérations d'investissement encore ouvertes et antérieures à 2016 (ancien Guide des aides) pour 2 opérations, ainsi que le financement de quelques nouveaux projets spécifiques dont le gymnase de la Plaine de la Doller à Mulhouse, qui desservira le collège de Bourtzwiller.

• Subventions aux associations (programme E212) :

Cette rubrique fait actuellement l'objet d'une étude concernant à la fois la question de sa pérennisation et d'une prise en charge différente des dossiers, qui pourraient être instruits par les services relevant de leur thématique avec transfert des crédits correspondants et non plus exclusivement par le service des actions sportives.

Il n'est pas prévu de prendre en compte de nouveaux projets en 2016 mais d'honorer nos engagements concernant notamment les dossiers déjà examinés par la commission thématique.

Je vous propose d'inscrire une nouvelle autorisation de programme de 70 000 € et des crédits de paiement estimés à 219 206 € qui permettront de financer à la fois les projets antérieurs à 2016 et les quelques dossiers en instance pour l'exercice 2016, ayant reçu un avis favorable de la commission thématique.

• Subventions en faveur de projets communaux et intercommunaux (programme E211) :

Les crédits de paiement se montent à 1 121 000 € et concernent notamment :

- le solde du financement de deux opérations antérieures à 2016, programmées en 2013 et 2015 dont l'achèvement des travaux est prévu cette année. Il s'agit du projet de construction d'une salle polyvalente à JETTINGEN (81 000 €) et des travaux de restructuration des locaux associatifs à AMMERSCHWIHR (90 000 €),
- la contribution du Département à m2A pour la mise aux normes du Centre Sportif Régional Alsace portant essentiellement sur la réfection des chambres et de la

cuisine. Ce soutien financier est échelonné sur les exercices 2016 (350 000 €) et 2017 (250 000 €),

- le versement d'un premier acompte de 600 000 € concernant la subvention de 1 200 000 € à allouer, hors CTV, à la Ville de MULHOUSE, pour la construction d'un gymnase desservant le collège de Bourtzwiller.

Ce complexe s'impose comme un équipement qui rayonnera au niveau de l'agglomération mulhousienne tout en garantissant aux différentes forces vives du quartier un accès prioritaire dont notamment le collège de Bourtzwiller (543 élèves), l'école élémentaire Brossolette (246 élèves), les associations sportives du quartier, le centre socio-culturel. L'accès de l'équipement sera également ouvert aux clubs de haut niveau (basket féminin, badminton féminin, volley ball masculin) et aux associations sportives de la ville ou de l'agglomération pour une pratique spécifique comme l'escalade par exemple.

L'achèvement de cette construction est prévu au premier trimestre 2016 et sa mise en service pour mi août prochain.

Pour le versement de la subvention, il est proposé de déroger au règlement financier et de prévoir un versement en 2 annuités de 50% chacun en 2016 et 2017.

Deux salles plurivalentes complémentaires, construites en adjonction du gymnase, sont destinées aux habitants et associations du quartier : d'un montant de 3 224 414 € HT, leur réalisation est inscrite au Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne 2014-2019 pour une subvention de 451 418 €, représentant 14 % d'une dépense subventionnable de 3 224 414 €, sous la forme de quinze annuités.

Le montant des travaux de construction du gymnase s'élève à 7 176 000 € HT soit 8 611 200 € TTC, le plan de financement est le suivant et une aide financière du Département de 1 200 000 € est attendue :

Financeurs	Montant HT	% du coût total
MULHOUSE	3 956 188,76 €	55,13 %
Etat - DDU	1 973 811,24 €	27,51 %
Conseil départemental	1 200 000,00 €	16,72 %
Conseil Régional	46 000,00 €	0,64 %
TOTAL	7 176 000,00 €	100 %

Au total, il vous est proposé au titre des programmes d'investissement, l'inscription d'une enveloppe d'autorisations de programme de **70 000 €** et de crédits de paiement de **1 340 206 €** qui se répartissent comme suit :

	AP nouvelles	CP 2016
- Projets communaux et intercommunaux (E211)	0 €	1 121 000 €
- Subventions aux associations (E212)	<u>70 000 €</u>	<u>219 206 €</u>
TOTAL	70 000 €	1 340 206 €

- **Les Contrats de Territoire de Vie (programme E215) :**

Depuis la mise en place des Contrats de Territoire de Vie de 2^{ème} génération (2014-2019) et la création d'enveloppes financières par Territoire de Vie pour les Projets d'Intérêt Local (PIL), le financement de ces projets sportifs n'impacte plus le budget consacré au sport.

Pour information, au titre de 2015, la Commission Permanente a procédé au vote de 63 projets sportifs au titre des CTV soit :

- 32 au titre des projets structurants pour un montant de subventions de 3 722 799 €,
- 31 dans le cadre du dispositif des Projets d'Intérêt Local pour un montant de subvention de 263 733 €.

II. L'AIDE AU FONCTIONNEMENT : UNE ENVELOPPE TOTALE DE 1 876 500 €

Le budget consacré à l'animation sportive permet de maintenir une politique sportive sur le territoire qui répond aux enjeux majeurs de développement des différentes disciplines.

Le Conseil départemental consacrerait en 2016 un montant total de **1 876 500 €** à l'animation sportive de son territoire (y compris l'aide à m2A pour le fonctionnement du CSRA suite au transfert) contre 2 334 730 € en 2015.

Cette différence de 458 230 € résulte pour l'essentiel d'une baisse de la subvention globale de fonctionnement du CSRA prévue conventionnellement (passant de 675 000 € à 450 000 € soit - 225 000 €) ainsi que de diverses baisses de subventions et de la non reconduction de dispositifs détaillés ci-après.

Il est à noter que, globalement, le montant de notre soutien auprès des associations sportives est maintenu.

Le tableau ci-après présente les inscriptions budgétaires en fonctionnement pour l'exercice 2016.

CSRA	450 000
ANIMATION SPORTIVE COMITES	331 000
ANIMATION SPORTIVE CLUBS	600 000
CLUBS DE HAUT NIVEAU	260 000
ENCOURAGEMENT AU SPORT	235 500
TOTAL	1 876 500 €

LE CENTRE SPORTIF REGIONAL ALSACE A MULHOUSE
450 000 €

La Commission Permanente du 18 décembre 2014 a validé le transfert du Centre Sportif Régional Alsace (CSRA) vers Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) par la résiliation du bail emphytéotique, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Au-delà de la résiliation du bail et de la dissolution de l'association de gestion qui est intervenue en 2015, le Département continue d'accompagner m2A dans son projet de développement du CSRA.

Cet accompagnement est dégressif sur 3 ans. Une convention cadre triennale 2015/2017 a été signée et prévoit l'attribution d'un soutien au fonctionnement de l'établissement et l'accompagnement des travaux d'investissement liés à la rénovation de la cuisine et des chambres (comme exposé plus haut).

Pour 2016 et selon les termes de la convention précitée, il est prévu l'octroi d'un soutien au fonctionnement de cette structure de **450 000 €**, contre 675 000 € en 2015, et de 400 000 € en 2017, dernière année de validité de la convention et des engagements départementaux.

Concernant l'antenne du CREPS, qui fonctionne au Centre Sportif depuis mars 2007 avec l'organisation sur place de formations et le suivi des jeunes sportifs de haut niveau, la loi NOTRe a prévu le transfert des CREPS aux Régions dès le 1^{er} janvier 2016 : c'est donc à cette nouvelle collectivité de se positionner sur le fonctionnement de l'antenne de Mulhouse. Notre soutien ne sera pas reconduit.

L'ANIMATION SPORTIVE : 931 000 €

A travers le soutien aux pratiques sportives amateurs, le Département souhaite donner les moyens aux acteurs du sport de développer toutes les disciplines et d'accueillir les jeunes dans les meilleures conditions possibles.

• LES AIDES AUX COMITES DEPARTEMENTAUX : 331 000 €

Il s'agit des aides aux 42 comités départementaux pour leur fonctionnement, leurs frais d'organisation, leurs actions d'animation sportive, évaluées à un montant global de **76 000 €**, contre 79 820 € en 2015.

Par ailleurs, le Conseil départemental a signé avec 19 autres comités des conventions de partenariat d'une durée de deux ans dans l'objectif de soutenir des actions de développement de leur discipline sur le territoire haut-rhinois (13 conventions signées en 2015 et 6 en 2014).

Dans le cadre de ce partenariat avec les comités départementaux, la Commission Permanente devra se prononcer en 2016 sur le renouvellement de 6 conventions avec les comités départementaux suivants : Athlétisme, Rugby, Vol Libre, Escrime, Commission Haut-Rhinoise de la Ligue d'Alsace de Football, Handisport.

Pour ces conventions, il convient de prévoir les Crédits de Paiement correspondants, à hauteur de **84 500 €**, pour la première année du renouvellement des 6 conventions précitées, ainsi que **170 500 €** au titre de la seconde année des 13 conventions contractées en 2015 (Natation, Judo, Ski, Lutte, Tennis de table, Handball, Montagne-Escalade, Gymnastique, Badminton, Echecs, Basket, Cyclisme et Volley-ball).

Il vous est proposé de reconduire ces partenariats et de prévoir pour ces aides un montant total de **331 000 €**. Cette enveloppe sera répartie en cours d'année par la Commission Permanente.

- **LES AIDES AUX CLUBS SPORTIFS : 600 000 €**

Le dispositif adopté et mis en œuvre depuis 2012 à l'égard des clubs permet de :

- regrouper la plupart des subventions en une seule subvention par club et par an, sur la base d'un formulaire annuel,
- calculer la subvention selon un barème de points dont la valeur est déterminée par l'enveloppe budgétaire disponible, ce qui élimine le risque de dérapage budgétaire.

En 2015, sur 1 215 clubs répertoriés, 792 clubs (soit 65 % d'entre eux) ont sollicité le soutien du Département. Parmi ces derniers :

- 222 clubs ont pu toucher en une seule fois, une subvention départementale regroupant plusieurs aides,
- 490 clubs ont bénéficié de la seule subvention Jeunes Licenciés Sportifs (JLS),
- 80 clubs n'ont pas été éligibles à un soutien car ils ne répondaient pas aux critères.

En 2015, la somme globale consacrée aux aides aux clubs a été de 609 220 €.

Pour 2016, il vous est proposé de fixer l'enveloppe des aides aux clubs à **600 000 €** et de donner délégation à la commission permanente pour la répartition de cette somme.

<p style="text-align: center;">AIDES SPECIFIQUES AUX CLUBS DE HAUT NIVEAU 260 000 €</p>

En complément de son soutien à la pratique pour tous, le Département soutient également les clubs de haut niveau. Ces derniers bénéficient de conventions annuelles spécifiques avec le Conseil départemental : il s'agit du Mulhouse Olympic Natation, du Mulhouse Handball Sud Alsace, de l'ASPTT Mulhouse Volley Féminin, du FCM Basket et des SR Colmar Football.

Cette liste peut évoluer d'une année sur l'autre en fonction des résultats sportifs obtenus dans les championnats respectifs. Cependant, à l'issue de la saison 2014/2015, aucun autre club haut-rhinois n'intègre cette rubrique consacrée aux clubs évoluant au plus haut niveau dans notre département.

Ces clubs de haut niveau sont également les organisateurs des Mercredis Sportifs du Conseil départemental (sauf le MON), réservés aux sports collectifs. Pour la saison sportive 2014/2015, 27 mercredis sportifs ont été organisés.

L'enveloppe totale qu'il vous est proposé d'attribuer au sport de haut niveau en 2016, s'élève à **260 000 €**, contre 321 000 € en 2015.

Il est prévu de maintenir à l'identique l'organisation et le soutien aux Mercredis sportifs.

Les détails de ces différentes aides ainsi que les conventions avec les clubs vous seront proposés lors d'une prochaine commission permanente.

ENCOURAGEMENT AU SPORT 235 500 €

Le soutien aux clubs organisateurs de manifestations sportives permet également de participer au développement des pratiques et à la dynamisation du territoire départemental.

L'encouragement au sport se concrétise au travers de 4 domaines d'intervention :

· le Fonds départemental d'aide à l'organisation de manifestations sportives :	120 000 €
· les Mercredis de Neige	12 000 €
· l'aide au fonctionnement du Conseil Départemental des Sports:	15 000 €
· le soutien au sport scolaire	<u>88 500 €</u>
TOTAL	235 500 €

LE FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS
SPORTIVES : 120 000 €.

Ce Fonds est destiné à aider les Clubs, les Comités départementaux voire les Ligues ou exceptionnellement des communes qui organisent dans le département des manifestations sportives de niveau national ou international ou des compétitions de masse notamment en direction des jeunes.

En 2015, la somme de 136 000 € a été consommée au titre de cette rubrique, complétée par un montant de 22 000 €, consacré au soutien d'évènements d'envergure comme le Marathon de Colmar par exemple, ce qui a permis de soutenir 97 manifestations pour une enveloppe totale de 158 000 €.

Pour 2016, il vous est proposé de prévoir un crédit global de **120 000 €** dont la répartition en cours d'année est confiée à la Commission Permanente.

LES MERCREDIS DE NEIGE : 12 000 €

Mise en place en 1982, cette intervention est destinée à favoriser l'apprentissage du ski par les jeunes.

Comme en 2015, il vous est proposé de réserver cette aide aux seuls collèges et clubs de ski qui organisent des sorties d'initiation au ski dans le Massif Vosgien. Au cours de l'hiver 2014/2015, elle a concerné 29 organisateurs (collèges et clubs de ski) et 1 733 jeunes haut-rhinois.

L'aide départementale est réservée aux seules sorties de découverte et d'apprentissage du ski pour les plus jeunes. Les entraînements ou les perfectionnements de jeunes skieurs déjà confirmés n'entrent pas dans ce dispositif.

Il vous est proposé de prévoir pour 2016 une enveloppe de **12 000 €** pour cette action, (contre 15 000 € en 2015). La suppression de ce dispositif est envisagée à compter de l'hiver 2016/2017.

LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES SPORTS : 15 000 €

Il vous est proposé d'accorder une aide de **15 000 €** pour le fonctionnement propre du Conseil Départemental des Sports, organisme composé de représentants du mouvement sportif et chargé de proposer des évolutions et des conseils au Département concernant la politique sportive.

Le Compte-rendu de la dernière Assemblée Générale du CDS portant sur l'activité 2014 est joint au rapport. Je vous prie d'en prendre acte.

LE SOUTIEN AU SPORT SCOLAIRE : 88 500 €

3 associations sont soutenues dans cette rubrique :

⇒ L'USEP compte près de 17 000 jeunes licenciés et concerne le sport à l'école primaire dont le fonctionnement relève de la compétence des communes. Il vous est proposé d'attribuer une subvention forfaitaire annuelle de **12 000 €** pour 2016, contre 24 000 € en 2015 et de ne pas reconduire ce soutien à compter du Budget Primitif 2017. Il s'agit là pour le Département de se recentrer sur ses compétences propres.

⇒ Le Cercle de Voile de Mulhouse organise des classes de voile pour les scolaires sur le plan d'eau de REININGUE. La subvention qui pourrait lui être accordée à ce titre pourrait s'élever à **26 500 €**, contre 30 000 € en 2015. 1 604 élèves ont fréquenté les classes de voile au cours de l'année scolaire 2014/2015.

Pour 2017 (saison scolaire 2016/2017), il vous est proposé de réserver notre soutien aux seules classes de collégiens qui pratiqueront la voile sur le plan d'eau de REININGUE. Il s'agit là aussi d'un recentrage de notre action sur nos compétences, à savoir les collégiens, qui impliquera toutefois une forte baisse de la subvention à l'association.

⇒ L'UNSS, concerne les associations sportives des collèges exclusivement (9 987 collégiens licenciés en 2014/2015) et bénéficie de plusieurs aides : aide au fonctionnement du service départemental, l'aide aux déplacements en championnats de France, l'organisation du Pass'sport Aventure des Collèges et l'aide à la licence. Il vous est proposé d'attribuer un forfait de **50 000 €** pour couvrir l'ensemble de ces actions, contre 55 000 € en 2015.

Le soutien au sport scolaire s'élève globalement pour 2016 à **88 500 €**.

LA VIE ASSOCIATIVE

Dans le cadre de cette rubrique, le Conseil départemental soutenait les jeunes haut-rhinois qui obtiennent le BAFA ou le BAFD ainsi que les Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB). Ces dispositifs ne seront pas reconduits en 2016.

En 2015, 267 bourses BAFA d'un montant de 100 € ont été allouées pour un montant total de 26 700 €.

Je vous propose de supprimer ce dispositif à compter de l'année 2016. Les associations organisatrices des formations BAFA ont été averties de cette éventualité dès l'automne 2015.

Concernant les CRIB, l'intervention du Conseil départemental représentait 2 500 € pour chacun des deux CRIB (Union Départementale du Bénévolat Associatif et ARCHIMENE).

La mission de ces CRIB est d'apporter gratuitement aux associations, informations, expertises et accompagnement en matière administrative, comptable, juridique afin de soutenir les dirigeants bénévoles et leur permettre de se recentrer sur l'animation de leur association dans un contexte sécurisé.

A compter de cette année, il vous est proposé de ne pas reconduire ces deux dispositifs.

◆◆◆◆

En conclusion de ce rapport, je vous propose, comme synthétisé dans le tableau en annexe du rapport :

- d'adopter les crédits qui vous ont été proposés dans les différentes rubriques d'intervention en matière sportive prévues dans le rapport,
- d'autoriser les inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent en ANNEXE.
 - Autorisations de Programme nouvelles : 70 000 €
 - Crédits de paiement sur la section d'investissement : 1 340 206 €
 - Crédits de paiement sur la section de fonctionnement : 1 876 500 €
- de proposer, dans le cadre de la subvention à allouer à la Ville de MULHOUSE pour son projet de construction du gymnase de Bourtzwiller, de déroger aux modalités de versement des subventions telles que définies au règlement financier, et de prévoir le versement de cette dernière en deux acomptes annuels de 50% en 2016 et 2017,
- de donner délégation à la Commission permanente pour fixer le montant de cette subvention,

- de donner délégation à la Commission permanente pour l'individualisation des subventions prévues dans les différentes rubriques du rapport, à savoir :

- la programmation des subventions d'investissement aux associations,
- le soutien à l'animation sportive des comités dont l'examen du renouvellement des conventions de partenariat avec les Comités départementaux sportifs,
- l'aide aux clubs y compris ceux de haut niveau,
- l'encouragement au sport.

- d'abroger les dispositifs suivants :

- l'octroi de bourses aux titulaires du BAFA ou BAFD dès 2016,
- le soutien à l'USEP, dans le cadre de l'aide au sport scolaire, à compter du Budget 2017.

- de prendre acte du compte rendu de l'Assemblée Générale du Conseil Départemental des Sports du 8 octobre 2015 portant sur l'activité de l'année 2014, déposé sur le bureau de l'Assemblée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN